

Entrave aux prestataires de la Région Île-de-France par le Football Club de Romainville

Ces lundi 9 et mardi 10 octobre, pour la quatrième et cinquième fois depuis février 2023, la Région Île-de-France a tenté d'accéder au terrain de football municipal du stade Jean Guimier afin d'y mener des études pour finaliser le cahier des charges du futur lycée à Romainville. Pour la quatrième et cinquième fois, en dehors de tout cadre légal, des représentants du Football Club de Romainville (FCR) ont choisi d'entraver l'accès au stade des prestataires mandatés par la Région pour qu'ils ne puissent pas effectuer les études préalables à la construction du lycée. Celles-ci n'ont pourtant aucun impact sur la pratique sportive. Face à la situation de blocage, la Police Nationale a été mobilisée par le Préfet afin de permettre aux prestataires de se rendre sur site et de faire respecter le droit de propriété de la Ville.

Depuis trois ans, la Ville met tout en œuvre pour que Romainville obtienne enfin un lycée d'enseignement général et technologique. Pour sa réalisation, la Région Île-de-France demandait un foncier à titre gracieux de 10 000 m². Après des études approfondies, il s'avère que seul le terrain de football municipal Jean Guimier dispose de toutes les caractéristiques requises pour la construction du lycée dans les délais impartis et respecte les contraintes budgétaires de la Ville. Le résultat de ces investigations a été présenté en Conseil municipal le 7 juillet 2022.

Avant cette information au Conseil municipal, le Maire avait rencontré le président du FCR pour lui faire part de ce choix, tout comme l'opportunité qu'il offre pour la continuité éducative de nos enfants. Afin de compenser la perte de ce terrain de football municipal, un engagement clair a été pris publiquement : le foncier de Jean Guimier ne sera pas cédé avant qu'un nouveau terrain de football de substitution ne soit disponible, garantissant ainsi la continuité de la pratique sportive pour le club et surtout ses adhérents. La Ville compte aujourd'hui 2 terrains de football vétustes mais aucun lycée d'enseignement général et technologique. Romainville comptera à l'avenir deux terrains de football neufs et un lycée d'enseignement général et technologique public et gratuit de 800 élèves, qui répond aux besoins de la jeunesse romainvilloise.

En parallèle, de manière transparente, la Ville a mis à disposition des habitants sur son site Internet la note foncière et technique démontrant que le foncier municipal du stade Jean Guimier est le seul possible.

La Ville, enfin, a lancé un cycle de co-construction autour de la rénovation du stade Paul Baldit, permettant notamment de réaliser les engagements pris publiquement par la majorité municipale de reconstituer le terrain de football municipal de Jean Guimier sur le site de Paul Baldit. En tant que futur utilisateur, le FCR a été invité aux comités de pilotage citoyen du projet. Il n'a été présent qu'à une réunion sur les 4 organisées entre mai et septembre 2023.

Pour autant, depuis un an, la Ville, ses élus et ses partenaires, sont victimes d'invectives, d'intimidations, et de multiples diffamations par des membres du FCR, au mépris des règles d'un débat démocratique apaisé. Mais, pire encore, la situation de blocage répétée entraîne un retard important sur le calendrier initial. Cette situation pousse la Région à réfléchir à l'implantation du futur lycée ailleurs qu'à Romainville. Si cela devait arriver, l'intransigeance de quelques-uns aura sacrifié l'intérêt du plus grand nombre. Pour rappel, les lycéens romainvillois sont aujourd'hui dispersés dans 4 à 5 établissements en dehors de la ville, alors même que les effectifs des deux collèges de la ville permettraient de pourvoir les places prévues dans le nouveau lycée.

Parce que la construction du lycée et la poursuite des activités du club de football du FCR sont parfaitement compatibles, la Ville demande une nouvelle fois aux dirigeants du FCR de permettre enfin aux prestataires de la Région d'effectuer sereinement leurs études. Il serait regrettable que la Ville n'ait pas d'autre choix que de dénoncer la convention qui la lie au club. Le processus de construction du lycée doit être enclenché pour garantir l'intérêt général.